

Affaire n°2017 - 091

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE DE BRAS-PANON

Lancé en juin 2010 et confirmé en février 2013, le « Programme National Très Haut Débit » a pour objectif l'accès pour tous les foyers, avant 2025, à un service Très Haut Débit (THD) grâce à la fibre optique ou à la technologie la mieux adaptée au territoire concerné.

En juin 2015, le Conseil Municipal a acté la collaboration de la Commune avec l'Opérateur de Réseau de Communication (ORC) ZEOP-REUNICABLE.

Une Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD) a été signée le 27 août 2015 entre l'Etat, la Région Réunion, ZEOP-REUNICABLE et la Commune de Bras-Panon.

L'objectif initial de la convention était de raccorder l'ensemble des foyers, soit un total de 3 991, au plus tard en 2020.

Au fil des études menées par l'ORC, on a constaté que le nombre de foyers à desservir était plus important soit près de 6 000 au total.

A ce jour, l'ensemble des armoires techniques, soit 15 au total, a été installé sur le territoire communal. Le déploiement est en cours de finalisation et en septembre 2017, on comptait 5075 logements couverts avec 4825 logements raccordables.

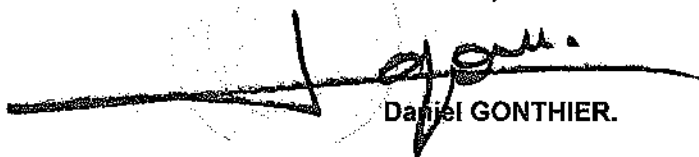
Aussi, pour cette fin d'année 2017, on constate que l'ORC a tenu ses engagements contractuels et au-delà avec un calendrier écourté.

En effet, l'ensemble du territoire communal sera couvert par la fibre optique avec une offre des fournisseurs d'accès internet (FAI) élargie avec ZEOP-REUNICABLE, ORANGE et CANAL + pour fin décembre 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'acté les engagements réalisés par l'ORC ;
- De conforter le principe de partenariat avec le ou les Opérateur(s) de Réseau Convention pour continuer le déploiement sur le territoire communal au fil de l'aménagement de son territoire ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer les actes et documents se rapportant à cette opération.

Le Maire,



Daniel GONTHIER.